



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lois

Question écrite n° 68289

## Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, sur les propositions formulées par la mission d'information sur la simplification législative et notamment concernant l'élaboration de la norme au cours de la procédure législative. Il lui demande ainsi s'il compte renforcer le contrôle du Parlement sur la qualité des études d'impact, notamment en prévoyant, dans l'intervention liminaire du rapporteur de la commission saisie au fond une présentation systématique de l'étude d'impact sur le projet de texte, avant l'examen des articles et des amendements.

## Texte de la réponse

Le Secrétaire d'Etat, auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, indique au député que la question posée concerne non pas les compétences du Gouvernement, mais l'organisation par l'Assemblée nationale de ses travaux. Dès lors, il ne lui appartient pas de se prononcer sur ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68289

**Rubrique :** Parlement

**Ministère interrogé :** Relations avec le Parlement

**Ministère attributaire :** Relations avec le Parlement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 novembre 2014](#), page 9233

**Réponse publiée au JO le :** [17 février 2015](#), page 1209